

2.7. Annexe 1



CADRE D'INTEGRATION DE LA JEUNESSE A LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	3
Vision.....	4
Mission	4
Contexte et justification	4
Défis	5
Reconnaissance, engagement et participation	6
Stratégies.....	7
STRATEGIE 1. La prise en compte de la dimension jeune dans le mandat de la COI.....	8
STRATEGIE 2 : La mise en place de l'Observatoire des droits des enfants et des jeunes.....	11
STRATÉGIE 3 : Le développement des partenariats stratégiques	12
STRATÉGIE 4 : Le plaidoyer des jeunes sur la gestion durable des biens communs.....	13
STRATEGIE 5 : Renforcement des capacités des jeunes	14
STRATEGIE 6 : Un mécanisme pour le partage d'informations inter-régionales.	15
Annexe 1 – Le dispositif pour l'intégration de la jeunesse à la COI	16

CADRE D'INTEGRATION DE LA JEUNESSE A LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

Introduction

Afin de construire une région dans laquelle les jeunes jouissent de leurs droits et sont habilités à développer tout leur potentiel en tant qu'agents du changement, la Commission de l'Océan Indien (COI) propose le présent cadre d'intégration de la jeunesse, comme axe transversal de la coopération portée par la COI, conformément à la décision 3f du 36^{ème} Conseil des ministres de la COI¹.

Le cadre consiste à reconnaître le potentiel des jeunes afin de promouvoir leur pleine participation au processus de développement durable de l'Indianocéanie.

La valeur ajoutée de la COI réside dans son mandat, son expérience et sa compétence à soutenir la coopération entre les États membres et à les aider à atteindre les objectifs de développement durable. Le cadre d'intégration de la jeunesse ici proposé s'aligne aux priorités définies dans "Youth 30", la stratégie des Nations unies pour la jeunesse, dont l'élément clé est la reconnaissance de la capacité d'action et de réaction des jeunes à l'adversité, ainsi que leur qualité d'agents du changement.

Aujourd'hui, les jeunes constituent une partie dynamique et démographiquement importante de la population : 1,2 milliard de jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent 16% de la population mondiale. Dans les pays de la COI, notamment les Comores, la France/Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles, la situation des jeunes, leurs droits, leurs priorités, le potentiel qu'ils représentent, est un domaine qui mérite une attention particulière. Le présent cadre d'intégration tient compte de cette situation et entend y répondre dans le cadre du mandat régional de la COI.

Au niveau de l'Indianocéanie, les 9 millions de jeunes représentent 30% de la population de tous les États membres de la COI, avec près de 80% des jeunes de la région vivant à Madagascar. Placer la jeunesse dans un contexte démographique donne une idée de l'ampleur de la jeunesse, de la part importante de la population régionale qu'elle représente et de la force significative qu'elle constitue pour le développement de la région. C'est dans ce contexte que la COI a élaboré ce cadre qui vise à intensifier son travail avec et pour les jeunes, permettant ainsi de mieux exprimer le potentiel de la jeunesse de la région. L'approche adoptée consiste à conceptualiser la jeunesse non pas comme un problème, mais plutôt comme un atout et un partenaire indispensable dans le développement et la construction de sociétés inclusives et stables.

La présente proposition d'intégration de la jeunesse à la COI, tient également compte de la diversité du contexte dans lequel vivent les jeunes et propose les initiatives au niveau régional visant à apporter une réponse aux défis auxquels ils sont confrontés, à leurs ambitions et aux conditions de leur développement. C'est dans cet esprit que la COI entend contribuer aux efforts déjà entrepris par les États membres pour promouvoir la reconnaissance des jeunes et encourager leur participation au processus de développement.

Le présent cadre vise à promouvoir l'engagement actif des jeunes dans les efforts de développement durable, tout en étant conscient des menaces et des défis existants, y compris les impacts du changement climatique, le chômage, la pauvreté, l'inégalité des sexes, l'instabilité et l'incertitude qui poussent les jeunes à migrer à la recherche d'un avenir meilleur. L'objectif ultime est de donner la

¹ ~~Décision 3.f : « Le Conseil des ministres valide la proposition de faire de la thématique jeunesse une action transversale COI »~~

place que les jeunes méritent dans la construction d'une Indianocéanie prospère et stable.

Ce cadre d'intégration de la jeunesse à la COI vise à offrir aux jeunes de l'Indianocéanie la possibilité d'aborder avec la COI les enjeux auxquels la région est confrontée, notamment la gestion des biens communs et les questions pour lesquelles une réponse collective constitue une valeur ajoutée, inscrits dans son Plan Stratégique de Développement. Les jeunes constitueront un socle incontournable pour la réalisation du présent cadre en assurant un rôle d'interface clé entre l'action régionale et celle des États Membres.

Ce cadre définit la tranche d'âge comprise entre 18 et 30 ans, comme étant l'âge de la jeunesse dans la coopération portée par la COI, en sachant que la politique nationale de la jeunesse de Madagascar définit l'âge entre 14 et 30 ans.

Vision

Notre vision est celle d'une région qui reconnaît le potentiel de la jeunesse, en tant que vecteur du changement, et où les jeunes participent activement au développement de leurs communautés, leurs pays et la région.

Mission

Notre mission consiste à donner la voix aux jeunes, renforcer leur capacité afin qu'ils puissent bénéficier des opportunités de participation dans les réponses aux enjeux régionaux.

Contexte et justification

En sachant que les statistiques sont évolutives, les jeunes représentent une part importante de la population totale des États membres. Ils représentent 30 826 048 habitants en 2020, avec une démographie qui varie d'un pays à l'autre, mais qui présente des caractéristiques communes dans cette partie de l'océan Indien.

Les populations des Comores et de Madagascar sont caractérisées par leur jeunesse. Madagascar compte 25,7 millions d'habitants, dont 8 682 432 jeunes âgés de 14 à 30 ans, soit 33,8% de la population totale. Les résultats du RGPH-3 montrent que les enfants et les jeunes représentent une proportion importante de 72,6% (soit 18.636.517 habitants) de la population totale du pays. 50% de la population de l'Union des Comores a moins de 19,4 ans. Le dernier recensement, en 2017, montre que sur une population de 758 316 habitants, les 15 - 24 ans sont près de 143 000, dont 25 000 ont moins de 18 ans. À noter que l'âge médian des Comores est proche de celui de Madagascar (19,2 ans en 2014). À titre de comparaison, l'âge médian est de 37,3 ans à Maurice pour une population totale de 1,26 million d'habitants en 2020.

Pour permettre une comparaison de la situation démographique, citons les données extraites du dernier rapport sur l'état de la population mondiale (UNFPA, 2022). Les adolescents et les jeunes de 10 à 24 ans représentent 31% de la population aux Comores, 32% à Madagascar, 20% à Maurice, 23% à la Réunion et 21% aux Seychelles.

L'espérance de vie à la naissance des hommes est de 63 ans aux Comores, 66 ans à Madagascar, 72

ans à Maurice, 70 ans aux Seychelles et 78 ans à La Réunion.

Selon les données de 2019, 175 000 Réunionnais ont entre 15 et 29 ans, soit 21% de la population de l'île. 40 % des femmes et 32 % des hommes sont en formation à 20 ans ; 31 % des sortants n'ont pas de diplôme ; 34,5 % des 15-29 ans ne sont ni en emploi ni en formation ; 55 % des jeunes foyers fiscaux indépendants vivent sous le seuil de pauvreté. En 2015, 31 200 jeunes de 15 à 29 ans nés à La Réunion vivaient en France métropolitaine ; les jeunes qui partent en mobilité s'insèrent plus facilement sur le marché du travail ; parmi les jeunes en mobilité sans diplôme, 30 % sont en emploi contre 19 % de ceux qui ne sont pas partis.

En termes de développement humain, dans le classement 2019 de l'IDH, les Comores et Madagascar sont respectivement 156e et 164e, tandis que les Seychelles sont 67e et Maurice 66e. Le PIB par habitant est respectivement de 1596 et 3099 dollars pour Madagascar et les Comores, de 25 266 dollars pour Maurice et de 26 903 dollars pour les Seychelles. L'hétérogénéité du développement socio-économique se reflète dans les indicateurs qui montrent, par exemple, les différences de PIB par habitant : 1596 \$ et 3099 \$ pour Madagascar et les Comores respectivement ; 25,266 \$ pour Maurice, et 26,903 pour les Seychelles. En ce qui concerne la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), les retards accumulés représentent un risque pour la réalisation de la majorité des 17 ODD, et nous notons les difficultés rencontrées par les Comores et Madagascar, notamment en ce qui concerne le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, le nombre de personnes vivant sous un seuil de moins de 1,90 USD par jour, le seuil de pauvreté national, et les dépenses de consommation finale des ménages par habitant, entre autres.

Le nombre moyen d'années de scolarité des jeunes : 5,1 ans aux Comores, 6,1 ans à Madagascar, 9,5 ans à Maurice et 10 ans aux Seychelles. En fait, il faut noter qu'actuellement aux Comores et à Madagascar, les systèmes de protection sociale, d'éducation, de santé et d'insertion professionnelle, entre autres, font face à des difficultés, alors qu'à Maurice, à la Réunion et aux Seychelles, les services sont généralement efficaces.

Défis

Si les jeunes représentent une part importante de la population des États membres et constituent un atout considérable pour le développement, ils sont confrontés à un certain nombre de problèmes et de défis communs, dont l'ampleur varie d'un État membre à l'autre. Le développement social, y compris les droits des jeunes, n'est pas toujours reconnu et respecté. Les jeunes sont exposés à des comportements à risque qui les rendent vulnérables aux drogues, aux maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/SIDA, aux abus et à la violence, à l'insécurité, à la discrimination, à la marginalisation, ce qui conduit dans certains contextes à une augmentation du malaise ressenti au sein de la population jeune. Les droits des femmes sont également mis à mal, avec une nette augmentation des cas de violence à leur encontre, et un déséquilibre entre les sexes à tous les niveaux de la vie professionnelle.

Des contraintes existent pour offrir aux jeunes des opportunités et des expériences qui favorisent leur intégration dans la société, leur permettant d'être des membres responsables de la société, de jouer un rôle actif dans la société civile et d'être des agents du changement.

Comme ailleurs, dans d'autres régions du monde, les jeunes sont connectés les uns aux autres comme jamais auparavant, veulent exercer leurs droits et exigent l'accès à une éducation de qualité, aux soins de santé ou à un travail décent, entre autres. Mais dans la région, il existe des différences dans les

niveaux de connexion par la technologie, les médias et l'Internet, les compétences technologiques ou numériques, la participation à l'économie numérique, l'accès à une éducation de qualité, l'emploi. Malgré l'évolution des circonstances au niveau mondial, tous les jeunes ne sont pas en mesure de profiter des nouvelles opportunités, car ils ne disposent pas des compétences, des informations ou de l'accès à ces opportunités nécessaires pour bénéficier du processus de développement. Les niveaux et l'étendue de la pauvreté qui touche les jeunes sont très divers, tout comme d'autres indicateurs sociaux liés à la scolarisation, à l'éducation, à l'accès aux services de santé, aux possibilités d'emploi, aux taux de chômage, à la sécurité et à l'accès aux technologies de l'information.

La région connaît également un désir croissant de mobilité des jeunes parfois dans des conditions risquées à la recherche d'un avenir meilleur, ou encore ceux qui sont victimes de violence physique, de marginalisation, de non-respect des droits de l'homme, ou, qui subissent les effets indirects du changement climatique, ceux qui sont directement touchés par les catastrophes naturelles, et ceux qui ont des difficultés à accéder à la justice.

Des obstacles qui peuvent empêcher un jeune de démontrer son potentiel à contribuer à son propre développement et à celui de sa communauté. La reconnaissance et la participation en tant qu'éléments clés pour valoriser les atouts des jeunes méritent d'être prises en considération.

Il existe également des défis liés à la défense des droits des jeunes, même s'ils constituent un atout pour les États membres et peuvent avoir un impact positif sur le développement de leurs pays respectifs si toutes les mesures sont prises pour assurer leur intégration sociale tout en respectant leurs droits humains. On constate un manque de sensibilisation et de soutien aux droits des jeunes, ainsi qu'à leur intégration dans les politiques et programmes les concernant. De ce point de vue, par exemple, les questions liées à l'amélioration des conditions de santé, à la protection juridique des jeunes, à l'accès aux services sociaux de base, à l'accès à l'éducation, à la formation, à l'accès à l'eau potable et à un environnement social sain, et à l'emploi relèveraient du domaine des droits.

Reconnaissance, engagement et participation

A l'instar des institutions internationales et régionales, la COI reconnaît que les jeunes représentent un potentiel important pour l'ensemble du territoire de l'Indianocéanie. A ce titre, le Conseil des Ministres extraordinaire de la COI du 22 décembre 2022 consacra, par sa décision 3f) la thématique jeunesse, en tant qu'action transversale de la COI, ce que le Plan de développement stratégique 2023-2033 de l'organisation, adopté par le 37^{ème} Conseil des Ministres du 17 mai 2023 confirma, en inscrivant la jeunesse comme axe transversal de l'action de la COI.

Le cadre vise à garantir que les jeunes soient écoutés et impliqués dans la coopération menée au niveau régional et que les programmes qui en résultent soient plus susceptibles de répondre à leurs droits et à leurs besoins. Elle soutient toute stratégie qui offre aux jeunes la possibilité d'apprendre et de mettre en pratique des compétences clés dans leurs localités, communautés et contextes sociaux, où ils sont des agents clés du changement.

Est soulignée l'importance de l'inclusion sociale et économique des jeunes, garantissant leur pleine citoyenneté dans le développement, ce qui contribuera à accélérer la croissance économique, à renforcer la solidarité dans les sociétés et à répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes dans les États membres.

Ce cadre d'intégration de la jeunesse encourage les États membres à faire davantage d'efforts pour

élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes impliquant les jeunes et pour promouvoir la participation des jeunes au développement social et économique, pour impliquer les jeunes dans les processus de négociation et de prise de décision. Le cadre d'intégration de la jeunesse à la COI vise à renforcer l'engagement des jeunes et leur compréhension des droits humains et de la démocratie.

La COI reconnaît que les États membres ont souscrit à des engagements internationaux et régionaux visant à protéger les droits des enfants et des jeunes et qu'ils sont également engagés dans les ODD, notamment en matière de développement inclusif, de participation et de partenariat.

La COI se félicite que les États membres se soient engagés à mobiliser leurs énergies, y compris la participation des jeunes, pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et faire face au changement climatique, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte, y compris les jeunes.

La COI entend soutenir les États membres dans la réalisation de leurs engagements envers les ODD autour de 5 domaines d'action clés (Personnes, Prospérité, Planète, Paix et Partenariat) comme un appel à l'action de tous les pays, pauvres, riches et à revenu intermédiaire, pour promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète.

La COI estime que les États membres, en adoptant les ODD, ont reconnu que l'éradication de la pauvreté doit s'accompagner de stratégies qui renforcent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et en protégeant l'environnement.

Stratégies

Dans une perspective de faire de la jeunesse, un axe transversal des actions de la COI, le présent cadre d'intégration de la jeunesse comprend les axes stratégiques suivants :

1. Intégration de la dimension jeune dans le mandat de la COI et dans sa mission dans la gestion des biens communs régionaux
2. La mise en place d'un Observatoire des droits des enfants et des jeunes
3. Le développement des partenariats stratégiques
4. Le plaidoyer des jeunes sur la gestion durable des biens communs
5. Le renforcement des capacités
6. Le partage d'informations inter-régionales.

LES AXES STRATÉGIQUES

STRATEGIE 1. La prise en compte de la dimension jeune dans le mandat de la COI

Cette stratégie repose sur deux dimensions principales : premièrement, le pouvoir des jeunes d'influer sur le changement dans le PDS COI ; deuxièmement, l'interaction et la collaboration entre les jeunes de la COI.

La prise en compte de la dimension jeune implique l'intégration dans l'ensemble des programmes et projets de la COI de l'élément jeune, soit, une participation dans les structures de l'organisation et une participation effective des jeunes dans les activités réalisées sous l'égide de la COI au niveau des États membres. Sur le plan interne, une autre manière d'opérer sera adoptée pour réaliser le présent cadre avec des **changements organisationnels**, un cadre institutionnel nouveau pour rendre effective la participation, et des dispositions budgétaires intégrées à chacun des programmes de la COI.

Les **capacités internes** de la COI sur les questions de jeunes seront améliorées. C'est ainsi qu'est prévu le renforcement des capacités du personnel pour qu'il puisse accélérer la prise en compte de la dimension jeune, y compris le genre, dans les programmes en cours ou à venir de la COI.

L'intégration dans les programmes

La dimension jeune comprend la **reconnaissance des besoins spécifiques des jeunes et de leur potentiel dans les décisions des instances de la COI et dans tous les cycles de programmes ou de projet initiés par la COI**. La dimension jeune est comprise comme intégrant impérativement la **dimension genre**.

La COI veillera à ce que les **mécanismes de participation** et de représentation des jeunes fassent partie des stratégies et des programmes sur la gestion des **biens communs**, en cours et à venir, avec des objectifs formulés. Ces mécanismes seront clairement formulés dans les documents de programme, tout en tenant compte de la nécessité d'une harmonisation dans les modalités préconisées.

Dans l'immédiat, sera effectué, **un examen des programmes existants** pour saisir la mesure de la considération qui est faite des jeunes en tant qu'acteurs du changement et bénéficiaires des programmes. Un état de la situation de chaque programme est entrepris afin de déterminer la manière d'y intégrer la dimension jeune ou de la renforcer.

Cette intégration de la jeunesse va impliquer la prise en compte des **besoins et les visions** propres aux jeunes, dans le cadre des thématiques traitées par chaque programme COI. Seront examinés si les besoins, les **préoccupations et les exigences des jeunes** sont bien présents dans les programmes et s'ils il y a une part consacrée à leur participation dans leur mise en œuvre. Ces mêmes considérations seront présentes dans toutes les phases de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes à venir.

L'intégration de la jeunesse implique également d'examiner la part du **budget** des programmes, consacrée aux jeunes, en tant que bénéficiaires ou participants des programmes et activités exécutés par la COI. Cette considération est attendue dans toutes les phases, de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation, des programmes et stratégies que la COI appuie, ou compte appuyer.

L'intégration de la dimension jeune implique de voir si les programmes contiennent des **informations sur les tendances, l'évolution de la pensée** sur les questions concernant les jeunes, les lacunes, les

défis et les opportunités. Elle s'attache à saisir dans quelle mesure un programme contient des dispositions pour faire avancer l'autonomisation des jeunes, ou promouvoir et développer des partenariats visant à renforcer les capacités et l'autonomie des jeunes.

L'intégration de la dimension jeune dans l'action de la COI nécessite que des **résultats spécifiques** pour les jeunes fassent partie des plans stratégiques des unités de la COI. Les résultats spécifiques d'un programme ou d'une stratégie sont fondés sur une analyse situationnelle des jeunes, et il est attendu qu'une telle analyse soit comprise dans la construction de tout cadre logique développé pour les besoins programmatiques de la COI.

Étant donné que les jeunes seront les plus touchés par les décisions qui les intéressent le plus, ils ont le droit de participer au processus de prise de ces décisions. Au stade de l'**évaluation** de ce cadre d'intégration de la jeunesse à la COI, il sera nécessaire de déterminer si, dans l'ensemble, cette participation a permis d'influer sur le processus décisionnel en matière de planification. Il est attendu que la COI devienne un **espace intergénérationnel** promouvant l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs clés et agents du changement.

Méthodologie de l'intégration

L'intégration de la variable jeune dans l'action de la COI sera facilitée par la **construction d'une matrice** constituée de deux catégories de données.

Dans la première catégorie, seront listés tous les actes qui démontrent que la participation est **effective et non simplement symbolique**, ce sont des indications de tout ce qui illustre le mieux la présence active des jeunes dans n'importe laquelle des étapes dans le processus de programmation.

Ces actes seront énumérés dans une colonne de la matrice d'intégration et seront croisés avec toutes les activités liées à la programmation. Ces actes consistent en la prise en compte du contexte socio-économique et démographique des jeunes, leurs besoins, leurs **droits** et exigences, la participation effective dans l'activité, la vision des opportunités qui existent afin d'assurer leur participation, les opportunités pour être des acteurs du changement, des agents du plaidoyer, les bénéficiaires directs ou indirects de l'action et des initiatives de la COI, leurs besoins en termes de renforcement des capacités, y compris en leadership, leur implication dans l'organisation des activités sur le terrain, dans des activités d'information, d'éducation et de communication en tant que bénéficiaires ou acteurs, entre autres. Ce sont autant de critères d'un modèle qui permet de s'assurer, de manière efficace, que pour chaque activité, chaque étape, de la programmation, une considération est donnée à la dimension jeune. La matrice servira également d'outil pour l'évaluation de l'effectivité de l'intégration.

Dans la deuxième catégorie de données, on y mettra les différentes **étapes** que comprend la réalisation de l'action de la COI, dès son origine, soit, dès la prise de décision politique de l'initier, jusqu'à la fin du cycle de programmation. Dans cette liste, les étapes suivantes offrent des opportunités aux jeunes d'y contribuer par la réflexion :

1. La prise de décision politique pour mener une action,
2. Les discussions internes à la COI sur la feuille de route pour appliquer la décision.
3. L'exercice préliminaire pour déterminer les ressources requises et l'identification de possibles sources de financement.
4. La mise en marche du processus d'élaboration du document de programme.
5. L'élaboration du document de programme/projet.
6. La mention ou la référence expresse aux jeunes dans toutes les parties du document rédigé et approuvé : contexte et justification, objectifs, stratégies, produits, activités, résultats, cadre

institutionnel,

7. La mobilisation des ressources.

8. La stratégie de communication (sensibilisation, éducation information, communication pour le changement)

9. Les activités de plaidoyer.

10. La mise en œuvre des activités.

11. Le suivi et évaluation

Schématiquement, la matrice d'intégration est à deux dimensions, ce qui va permettre de croiser deux catégories **pour des besoins d'analyse**. À partir de la matrice, il sera possible d'avoir un tableau de bord nous exposant une photographie de la situation de l'intégration de la dimension jeune dans l'action de la COI. Seront ainsi identifiées les zones ou les instances où les jeunes ne sont pas présents, où aucune référence n'est leur est faite. À partir de ce constat, il sera procédé à une analyse pour déterminer s'il y a effectivement une lacune, ou s'il y a une impossibilité pratique ou politique d'intégrer les jeunes dans une étape donnée de programmation. L'analyse permettra d'identifier des zones où l'intégration des jeunes peut être initiée ou renforcée.

La matrice sera utilisée pour non seulement faire le bilan de l'intégration des jeunes et prendre la mesure de leur participation, mais aussi pour modifier, si possible, la stratégie future. La matrice complétée servira ainsi pour les programmes en cours à des fins d'adaptation, sauf pour ceux qui sont en phase terminale et pour lesquels il ne reste plus de possibilité au niveau ressources et temps, permettant la participation des jeunes.

Évidemment, pour les nouvelles interventions de la COI, l'ensemble de la matrice sera utilisé. Dans un premier temps, il est proposé d'identifier un nombre restreint d'enjeux dans lesquels la participation des jeunes dans de la mise en œuvre de l'action de la COI aura la valeur ajoutée la plus significative possible, avec l'effet de démonstration qu'une telle démarche entraîne, remplissant une fonction utile dans l'élaboration des politiques fondées sur des données probantes.

Sur le plan organisationnel

Conformément aux textes en vigueur, le Secrétariat général propose à l'approbation des Etats membres, une structure de gouvernance et d'orientation (en annexe) qui permettra de concrétiser l'intégration effective de la jeunesse dans les actions de la COI.

Les divers programmes et projets en cours à la COI exploreront les possibilités d'allocations budgétaires adéquates afin de réaliser les objectifs attendus de cette intégration de la jeunesse. Dans les programmes à venir, une attention particulière sera accordée non seulement à l'intégration de la dimension jeune, mais aussi à l'allocation d'un budget approprié à sa concrétisation.

Un exercice de mobilisation des ressources sera entrepris pour soutenir la mise en œuvre des stratégies du présent cadre d'intégration de la jeunesse, y compris celle portant sur l'Observatoire des droits des jeunes. Un cadre de mobilisation des ressources permettra de développer et d'exploiter les possibilités de partenariat avec d'autres agences de développement actives dans le secteur de la jeunesse dans la région. Ces partenariats sont décrits dans les stratégies suivantes.

STRATEGIE 2 : La mise en place de l'Observatoire des droits des enfants et des jeunes

« L'analyse de la situation des enfants et des jeunes (0 à 30 ans) dans toutes les dimensions est indispensable afin d'aider les décideurs et ses partenaires dans l'évaluation des activités en cours et la planification des actions à venir qui ambitionnent l'amélioration des conditions de vie de ces groupes »

C'est ce qu'écrit le directeur de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) dans l'introduction du rapport sur le troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH- 3) de Madagascar (octobre 2021).

La présente stratégie consiste à contribuer à la production des données de qualité pour la région qui reflètent le statut du développement de la jeunesse, sa participation dans les questions d'intérêt national et régional, et qui permettent l'élaboration de politiques basées sur des preuves. Il en résultera une amélioration tant dans la mise en œuvre que l'évaluation des résultats des programmes du développement de la jeunesse au niveau régional de l'Indianocéanie. Plusieurs États membres ont développé des indicateurs nationaux sur les droits des jeunes. A Madagascar, par exemple, des études sont menées afin de « *produire des analyses détaillées sur la situation socioéconomique et démographique des enfants et jeunes à Madagascar, en utilisant des indicateurs ainsi que les données du troisième recensement* » (Rapport RGPH- 3, octobre 2021).

Pour contribuer aux efforts déjà initiés à l'échelon national et en s'appuyant sur l'expérience de la COI dans l'opérationnalisation de l'Observatoire pour la promotion et la protection des droits des enfants (ODEROI), le présent cadre établit une institution similaire en stratégie : l'Observatoire des droits des enfants et des jeunes. Cette institution vise l'utilisation systématique des données et analyses pour faire en sorte que les investissements accrus dans les programmes portant sur des droits des enfants et des jeunes contribuent à améliorer la qualité de la vie, à réaliser le développement durable. Cette stratégie contribuera aussi aux efforts déployés dans région pour promouvoir l'égalité des genres et donner aux jeunes les moyens d'exercer leurs droits, de participer à la vie régionale, de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence. La dimension genre sera un thème transversal dans la mise en œuvre de la présente stratégie.

L'essence même de la présente stratégie sur la mise sur pied d'un Observatoire consiste à contribuer au renforcement des capacités de la plateforme des jeunes dont l'objectif est d'offrir aux jeunes des opportunités de participation dans les enjeux régionaux COI et aux objectif de développement de leurs pays respectifs, aide à l'élaboration des politiques régionales et nationales de développement qui prennent systématiquement en compte la question des droits des enfants et des jeunes et intègrent les normes internationales de ces droits de même que les recommandations formulées lors des conférences, colloques et autres rencontres au niveau international et régional.

Il est donc attendu, de cette stratégie, une disponibilité accrue des données sur les droits des enfants et des jeunes dans le sens le plus large possible, soit, incluant le droit de participer aux décisions prises au niveau régional, sur les enjeux concernant la gestion des biens communs régionaux. Afin d'appuyer les stratégies visant à influencer la prise de décisions aux niveaux local, national et régional, l'Observatoire va s'ouvrir sur une base de données la plus vaste possible capable de fournir une information à jour sur tous les aspects concernant enfants et les jeunes qui sont pertinents pour des besoins de la mise en œuvre du cadre d'intégration de la jeunesse à la COI.

STRATÉGIE 3 : Le développement des partenariats stratégiques

La concrétisation des stratégies de ce cadre d'intégration de la jeunesse nécessite des partenariats entre la COI et les institutions qui interviennent en faveur des jeunes dans divers secteurs du développement, conformément aux textes en vigueur de la COI et au PDS 2023-2033. Sans être exhaustifs, les partenariats envisagés seront construits les organismes internationaux et les organisations de la société civile de la région, les agences du système des Nations unies.

Pluralité des thématiques

La stratégie de développement du partenariat élargira les partenariats existants et forgera de nouvelles relations pour élargir l'accès à l'expertise des partenaires du développement. La COI reconnaît ainsi l'importance d'établir des partenariats diversifiés afin d'obtenir des résultats tangibles et des changements réels en faveur des jeunes dans ses domaines d'intervention. La diversité des thématiques guidera le choix des partenaires qui seront invités à se joindre à la présente initiative régionale.

Agences du système des Nations unies

Dans les États membres, et au niveau régional, des agences des Nations Unies disposent de programmes en faveur des jeunes, mais actuellement qu'au niveau national. Ces agences seront appelées à travailler avec la COI sur des questions d'ordre régionales en conformité avec le PDS COI. Ces agences peuvent apporter un appui selon leur mandat, à la mise sur pied, l'opérationnalisation et l'évolution de la plateforme qui est mise en place dans la cadre de la présente initiative.

Secteur privé

Le présent cadre d'intégration de la jeunesse adressera un inventaire des entreprises ayant une couverture régionale en appui à des initiatives de mobilisation des ressources des partenaires. En répertoriant sur son site les plans et politiques du secteur privé en matière de responsabilité sociale dans la sous-région, cela favorisera la mise en place ou la consolidation des partenariats stratégiques. Cette initiative permettra l'élargissement des alliances avec les organisations de la société civile nationales, régionales et mêmes internationales.

Chacune des organisations présentes au niveau régional a son propre mandat, ses compétences, son public cible. Mais il existe un potentiel de mise en commun de tous ces efforts au niveau de ces entités individuelles dans la philosophie du présent cadre d'intégration de la jeunesse à la COI, afin d'amener les diverses organisations à travailler ensemble dans le sens de la coopération régionale en faveur des jeunes de l'Indianocéanie.

Les ONG

La mise en place des partenariats stratégiques souligne le rôle déterminant que peuvent jouer les ONG au niveau régional afin d'atteindre les objectifs de l'intégration de la jeunesse dans les actions de la COI conformément au PDS COI. Le Forum jeunes et la plateforme jeunes vont favoriser la création des réseaux et faciliter grâce à sa base de données la recherche de partenariat avec d'autres entités. La participation de la société civile y compris d'un grand nombre d'ONG représentant des intérêts divers aide au plaidoyer, créant ainsi des conditions optimales pour un soutien politique. Elle permet la mise en place de coalitions autour d'un thème favorisant ainsi le consensus pour un cadre d'intégration ou une action en faveur des jeunes.

STRATÉGIE 4 : Le plaidoyer des jeunes sur la gestion durable des biens communs

La région comprend une population relativement jeune, source de défis, mais aussi source d'opportunités. C'est la raison pour laquelle le présent cadre d'intégration de la jeunesse s'ouvre sur cette population afin que ce potentiel porteur d'espoir puisse s'épanouir et non devenir un tremplin pour la déstabilisation sous quelque forme que ce soit. Ainsi peut se formuler la justification de cette stratégie qui comprendra des activités de plaidoyer auprès des décideurs politiques régionaux afin de promouvoir des interventions en faveur des jeunes, et de poursuivre l'investissement dans la jeunesse.

Le présent cadre prévoit un soutien constant pour renforcer l'appui à la reconnaissance des jeunes en tant qu'acteur de changement et l'élaboration de plaidoyers en faveur des objectifs du PDS COI auprès des gouvernements et la société civile. Dans cette optique, il favorisera les initiatives en matière de sensibilisation auprès des institutions publiques concernées, les universités, les intervenants du domaine socio-économique, et d'incorporer les questions relatives aux jeunes dans les politiques et programmes de développement durable régionales.

La COI apportera un élément dynamique à l'exercice de plaidoyer en soutenant l'introduction de nouvelles stratégies et leur acceptation au niveau régional. Au cours de l'élaboration de nouveaux projets régionaux, il sera nécessaire de tenir compte de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du plaidoyer pour faire reconnaître, auprès des décideurs, le soft power que représente la jeunesse.

Les plateformes et forums nationaux qui seront mis en place poursuivront la sensibilisation et la concertation avec les partenaires sur les stratégies destinées à favoriser l'autonomisation des jeunes. Elles disposeront des outils nécessaires leur permettant d'œuvrer aux côtés d'agents potentiels de changement dans les États et les responsables communautaires qui connaissent bien les communautés locales et possèdent la légitimité voulue pour plaider en faveur d'un changement pour le développement régional durable.

Les programmes favoriseront l'établissement de partenariats bilatéraux et multilatéraux avec des groupes de parlementaires, des organisations de la société civile, des groupes religieux et confessionnels, des organisations intergouvernementales, des partenaires au sein du système des Nations unies, des universités et des partenaires de recherche, des médias et du secteur privé. Ces partenariats stratégiques permettront de coordonner et de mobiliser l'appui nécessaire à la mise en œuvre des priorités régionales dans le cadre du PDS COI.

Le présent cadre d'intégration de la jeunesse va contribuer au plaidoyer pour la promotion de la solidarité entre les États Membres et la coopération régionale. Dans cette perspective, le présent cadre d'intégration de la jeunesse à la COI, vise à contribuer à et promouvoir la cause des jeunes, quel que soit leur situation, leur offrant des opportunités à faire valoir leur potentiel d'être des agents du développement régional.

STRATEGIE 5 : Le renforcement des capacités des jeunes

En raison des contraintes de capacités, les jeunes ne sont pas au même niveau pour participer pleinement dans les processus de négociations au niveau national. La COI souhaite accompagner les jeunes à gérer efficacement leurs négociations, leur participation effective et leur positionnement dans les débats sur des questions régionales.

Cet accompagnement au renforcement des capacités est un élément essentiel. Comme mentionné au titre de la Stratégie 1, les activités contribueront à formaliser le renforcement de la capacité institutionnelle de la COI afin de permettre à ses cadres d'intégrer la dimension jeune dans les problématiques régionales.

Le cadre d'intégration de la jeunesse contribuera, également, à renforcer les capacités nationales afin de mieux intégrer la jeunesse dans les actions de la COI. Pour cela, la COI, va accompagner les initiatives régionales, exprimant la solidarité, en appuyant les entités qui y participent et en donnant aux pays les moyens d'instaurer des partenariats multisectoriels entre les pouvoirs publics, les institutions régionales, les parlementaires, les universités, les organisations de la société civile, les donateurs, les médias et le secteur privé.

STRATEGIE 6 : Un mécanisme pour le partage d'informations inter-régionales.

Le présent cadre d'intégration de la jeunesse à la COI jouera un rôle catalyseur pour impulser de nouveaux modèles de partenariat innovants et des plateformes de collaboration, afin de promouvoir le partage des connaissances entre pairs. Il s'agit de contribuer à la mise en réseau plus efficace des jeunes à tous les niveaux territoriaux.

Un Forum des jeunes sera mis en place pour la circulation et le partage de l'information entre les acteurs de développement de la région surtout en matière de droits des enfants et jeunes, afin de faire progresser la diffusion de connaissance auprès des partenaires et de toutes les parties prenantes. Il servira de relais d'information autour des initiatives régionales, continentales et internationales.

Une plateforme sera mise en place pour le partage d'information. Ceci sera alimenter avec un réseau de discussions (Facebook/Twitter/blog) de jeunes experts pour promouvoir plus de flexibilité au niveau des échanges et établir un environnement favorable au transfert de connaissances.

La plateforme permettra d'inclure des collections autour des thèmes spécifiques découlant du PDS 2023-2033. Il appuiera la création et la production de matériels d'information et de communication tels que des vidéos et des films, la recherche-action, les méthodologies innovantes de communication sociale et les TIC, pour les jeunes qui deviendront à leur tour des contributeurs réguliers fournissant des apports de développement de contenu autour des initiatives de la jeunesse de l'océan Indien.

Annexe 1 – Le dispositif pour l'intégration de la jeunesse à la COI

Pour réaliser les objectifs fixés dans l'intégration de la jeunesse en axe transversal des domaines d'intervention de la COI, un dispositif de gouvernance, sous la coordination d'un des domaines d'interventions du Secrétariat général. Il sera axé sur un mode de gestion basé sur les résultats. Elle disposera donc d'objectifs et d'indicateurs clairs pour mesurer son impact. Les structures proposées dans ce cadre d'intégration de la jeunesse sont les suivantes :

1. Comité de Pilotage

Un Comité de Pilotage de la Jeunesse (CPJ) sera mis sur pied pour l'intégration de la jeunesse à la COI. Il jouera un rôle technique, de supervision et de l'orientation.

Il est proposé que le CPJ réunisse les points focaux nationaux désignés par les pays, des structures associatives agréés par la COI et des partenaires, le Secrétariat général assumant la fonction de secrétariat.

Les termes de référence du CPJ seront élaborés avant le démarrage de la mise en œuvre du cadre d'intégration de la jeunesse et sera adopté à sa première réunion. Le CPJ se réunit une ou deux fois l'an, selon les besoins et opérera sous la présidence d'un des PFN.

Le CPJ va servir de cadre de concertation, de coordination et d'orientation, afin d'approuver le plan d'action et le budget, de définir la stratégie de mobilisation des ressources, de garantir le suivi et l'évaluation des activités.

2. Forum des jeunes

Afin d'assurer la participation et la représentation des jeunes des États Membres, un forum des jeunes regroupant ceux qui veulent saisir l'opportunité de s'associer à la mise en œuvre du cadre d'intégration de la jeunesse de la COI, sera mis en place. Ce forum sera créé en mettant en réseaux les conseils nationaux de jeunes ou tout autre plateforme nationale des pays Membres.

3. Réseaux thématiques des jeunes

Des réseaux thématiques découlant du PDS 2023-2033 seront établis dans ce cadre, focalisés sur les domaines d'interventions du Plan de développement stratégique de la COI. Les réseaux régionaux thématiques des jeunes des États Membres utiliseront la plateforme régionale mis en place par le Secrétariat général de la COI pour partager leurs idées, proposer leurs solutions et tirer parti de leurs capacités. Ainsi, les jeunes membres de chaque réseau joueront un rôle unique, pour qu'ils puissent s'exprimer au niveau régional et international sur chaque thématique pour les préparer à devenir les futurs leaders.

Le réseau évoluera et servira de groupe de réflexion de la jeunesse de la région pour soutenir la prise de décisions, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programmes répondant aux divers enjeux associés à la gestion des biens communs régionaux et à la réalisation des ODD.

Le réseau des jeunes sera appelé à établir des liens de travail avec d'autres plateformes de jeunes de la

région africaine et d'autres régions du monde. Cette stratégie va permettre de créer un réseau durable qui promeut et facilite le partage des connaissances, la participation des jeunes, la collaboration et l'amitié au sein et entre les États Membres.

4. La plateforme

Le Forum des jeunes de l'Indianocéanie opérera au travers une plateforme constitué d'un espace virtuel d'échanges et de partage. Le cadre d'intégration de la jeunesse à la COI repose sur l'importance de renforcer la participation des jeunes de la COI comme un préalable afin qu'ils puissent mieux comprendre les défis liés à la gestion de biens communs, les rôles et leurs responsabilités des uns et des autres dans les réponses à ces enjeux régionaux, dans le processus du développement durable régional, de la sécurité, et du maintien de la stabilité dans l'Indianocéanie.

5. L'Observatoire

L'intégration de la dimension jeune dans les actions de la COI sera aussi assurée par la représentation et la participation des jeunes dans la mise en œuvre des activités de l'Observatoire pour la promotion et la protection des droits des enfants à l'instar de ce qui a été entrepris dans le passé en partenariat avec l'UNICEF.

6. L'Unité Jeunesse

Une Unité Jeunesse (UJ) sera mise en place au sein du Secrétariat général pour réaliser les objectifs du cadre d'intégration de la jeunesse. Elle sera constituée de jeunes volontaires, opérant sous la supervision directe d'un des départements d'intervention et épaulée par les services administratifs et financiers pour mener à bien la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des projets et activités. Tous les programmes de la COI auront un volet jeunesse avec des actions transversales, et dans la mesure du possible, avec un budget.

L'UJ appuiera la COI dans sa mission pour renforcer la reconnaissance et assurer la participation des jeunes aux activités relatives à la mise en œuvre de ce Cadre d'intégration de la jeunesse, favoriser l'établissement des liens avec les jeunes, interagir et travailler avec les conseils nationaux des jeunes et les associations de jeunesse. L'UJ privilégiera une méthode de travail virtuelle, facilitée par les technologies de l'information.

L'UJ appuiera également la COI pour des activités de renforcement des capacités, des compétences des jeunes, en leadership, l'esprit d'entreprise et le rapprochement des jeunes leaders de l'Indianocéanie avec les leaders innovants des secteurs privé, civique et public, entre autres, dont les jeunes ont besoin pour contribuer à une Indianocéanie durable et inclusive.

L'UJ œuvrera pour la mise en réseaux des jeunes et développer leurs compétences en matière de leadership. Elle va contribuer à améliorer l'accès à une meilleure éducation, à la recherche et la transformation technologique, et à l'organisation/participation à de événements de jeunesse aux niveaux régional et international.
